

COMMUNE DE CATERI

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA - Joseph MELGRANI -
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT -
- Antoine PINNA -
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Louis-Valery VERGEOT, Notaire à AJACCIO, le 21 novembre 2022, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

1) Madame Marie Antoinette FARENC veuve OLIVIERI, demeurant à AJACCIO.
Née à ISOLACCIO-DI-FIUMORBO le 11 août 1934 ;
Pour la totalité en usufruit ;

2) Madame Lucie OLIVIERI, épouse OLIVIERI, demeurant à AJACCIO.
Née à PRUNELLI-DI-FIUMORBO le 23 décembre 1953 ;
Pour la moitié indivise en nue-propriété ;

3) Monsieur Toussaint Vincent OLIVIERI, demeurant à AJACCIO.
Né à AJACCIO le 30 avril 1956 ;
Pour la moitié indivise en nue-propriété ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédés tant directement que du chef de leur auteur savoir Monsieur Pierre OLIVIERI, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A CATERI (HAUTE CORSE),

Une parcelle de terre et la construction y édiée cadastrés section B lieudit **CALDAJA** N°111 pour 02 a 10 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Louis-Valery VERGEOT